

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mars 2013

RÉFORME DE LA BIOLOGIE MÉDICALE - (N° 724)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 31

présenté par
Mme Neuville

ARTICLE 7

À l'alinéa 58, substituer aux mots :

« d'entrée en vigueur »

les mots :

« de promulgation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.